

agricole, les excédents accumulés par la Commission sur les ventes de l'avoine au cours de 1949-1950 ont été distribués aux producteurs, qui ont reçu environ 19.5 cents le boisseau pour les classes principales.

On a pris de semblables mesures pour la vente de l'orge en 1949-1950. Le paiement initial a été de 93 cents le boisseau pour l'orge n° 3 de l'Ouest canadien, à six rangs, en entrepôt à Fort-William et à Port-Arthur. Le paiement final, après la fermeture du pool, a atteint en moyenne 57 cents le boisseau, environ, pour l'orge de brasserie et a varié de 44.5 à 47 cents le boisseau pour l'orge de provende.

En 1950-1951, la Commission canadienne du blé a de nouveau appliqué son programme de mise en commun et les paiements initiaux pour les classes fondamentales de blé ont été les mêmes qu'en 1949-1950. Plus tard dans la saison, ils ont été augmentés respectivement pour l'avoine et l'orge, de 10 cents et de 20 cents. Après la fermeture du pool de l'avoine, en 1950-1951, on a fait un paiement final moyen de 9.411 cents le boisseau. Le versement final pour ce qui est de l'avoine n° 2 de l'Ouest canadien a été de 9.71 cents le boisseau, ce qui a porté le total versé à 84.71 cents le boisseau dans le cas des céréales en entrepôt à la tête des Lacs. Le paiement final de l'orge du pool a atteint en moyenne 18.1 cents le boisseau et, pour le n° 3 de l'Ouest canadien, à six rangs, 20.882 cents le boisseau, ce qui a porté le total versé aux producteurs pour cette classe à \$1.33882 le boisseau pour les céréales en entrepôt à la tête des Grands lacs.

En 1951-1952, on a porté de nouveau à 65 cents le boisseau le paiement initial de base pour l'avoine n° 2 de l'Ouest canadien en entrepôt à la tête des Grands lacs et l'on a monté à 96 cents le boisseau celui de l'orge n° 3 de l'Ouest canadien à six rangs en entrepôt aux mêmes endroits. Le 1<sup>er</sup> mars 1952, le paiement initial versé à l'égard de toutes les classes d'orge de l'Ouest a été augmenté de 20 cents le boisseau et des remises ont été versées sur toutes les livraisons d'orge à la Commission entre le 1<sup>er</sup> août 1951 et le 29 février 1952. La moyenne du paiement final portant sur les 133,135,187 boisseaux d'avoine livrés à la Commission au cours de la campagne agricole 1951-1952 a été de 18.587 cents le boisseau. Le paiement final de l'avoine n° 2 de l'Ouest canadien ayant été de 18.614 cents le boisseau, le total versé pour cette classe en a été porté à 83.614 cents le boisseau. La moyenne du paiement final en ce qui touche aux 130,634,822 boisseaux d'orge livrés à la Commission au cours de la campagne agricole 1951-1952 a été de 14.729 cents le boisseau. Le paiement final aux producteurs d'orge n° 3 de l'Ouest canadien, à six rangs, a été de 13.2 cents le boisseau, ce qui a porté le paiement total de cette classe à \$1.292 le boisseau. La mise en commun libre de la récolte de graine de lin sous l'autorité de la Commission, en 1949-1950, étant exceptée, aucun programme spécial n'a été mis en œuvre pour la vente du seigle et de la graine de lin et tout ce domaine a été laissé aux entreprises privées.

### Sous-section 2.—Statistiques diverses du commerce des grains

**Manutention des grains aux élévateurs de l'Est.**—La quantité de grains manutentionnés aux élévateurs de l'Est durant les dix campagnes terminées le 31 juillet 1942-1951 paraît au tableau 3.